



## Versement de pension et complément à un ex conjoint

Par **thomas**, le **09/08/2011** à **14:25**

Bonjour,

Je suis en cours de divorce, l'ordonnance de non conciliation statue que je dois payer une pension pour mes enfants et verser également à ma future ex épouse une somme assez rondelette car elle ne travaillait pas. Je m'exécute donc depuis plusieurs mois dans ce sens. Toutefois je viens d'apprendre que celle-ci travaille depuis 2 mois. Y'a t'il moyen de faire constater sa reprise de travail et par la même occasion de faire baisser ce que je lui verse ?

Merci de votre aide.

Par **mimi493**, le **09/08/2011** à **18:12**

Voyez avec votre avocat, vous en avez forcément un

Par **thomas**, le **10/08/2011** à **16:26**

Le souci est que je l'ai appris par personne interposée et que mon ex clame partout qu'elle ne travaille pas. Elle a ouvert un compte bancaire à coté et doit certainement y faire verser ses salaires.

Par **mimi493**, le **10/08/2011** à **16:32**

Donc en fait, vous ne savez pas si votre épouse travaille ?  
La personne qui vous l'a dit, sait donc où elle travaille

Par **thomas**, le **11/08/2011** à **08:28**

Mais si je sais qu'elle travaille je dis juste qu'elle dit qu'elle ne bosse pas alors qu'elle a un contrat. La personne qui m'a donné l'info bosse dans la société voisine. Je n'ai aucun doute. Mon ex veut certainement que cela ne se sache pas pour continuer à percevoir toutes les aides possible.

Par **amajuris**, le **11/08/2011** à **09:12**

bjr,  
si votre épouse est réellement embauché cela doit être facile à prouver.  
demandez à votre avocat de faire un courrier à cette société pour confirmer l'embauche.  
cdt